



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3506

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3506**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le PLU est un outil de planification urbaine élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole.

Conformément à la loi portant "engagement national pour l'environnement" (Grenelle II) du 12 juillet 2010, le PLU de la Communauté urbaine de Lyon évolue dans son contenu en intégrant le programme local de l'habitat (PLH) et devient le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

La procédure de révision générale du PLU-H a été prescrite par délibération du Conseil de Communauté n° 2012-2934 du 16 avril 2012 afin d'intégrer le nouveau cadre législatif des lois Grenelle et d'assurer la compatibilité avec les orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010.

Le projet de PLU-H a été arrêté par le Conseil de la Métropole du 16 mars 2018. Il a été soumis à enquête publique du 18 avril au 7 juin 2018.

Cette enquête publique d'une ampleur inédite pour la Métropole (11 commissaires-enquêteurs et 5 suppléants, 186 permanences, 11 425 observations, etc.) a nécessité des moyens plus importants que prévus pour son organisation et son traitement, par rapport aux estimations qui avaient fait l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme par délibération du Conseil n° 2018-2680 du 16 mars 2018.

**II - Besoins et calendrier prévisionnel**

Les tâches et besoins pour l'approbation du dossier définitif et l'opposabilité du PLU-H sont les suivants :

- indemnisation (2<sup>ème</sup> et dernier versement) de la commission d'enquête composée de 11 commissaires-enquêteurs) : 210 000 €
- reproduction du rapport et des conclusions de la commission d'enquête : 21 000 €
- huissiers et avis dans la presse : 10 000 €
- reproduction du dossier d'approbation en 110 exemplaires : 330 000 €

Pour 2019, le total des besoins est estimé à 571 000 €.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant total de 280 000 € en dépenses, du fait que 291 000 € restent encore disponibles sur l'autorisation de programme individualisée le 16 mars 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le financement des tâches et des besoins (indemnisation de la commission d'enquête, reproduction, mesures de publicité) rendus nécessaires pour l'approbation du dossier définitif du PLU-H, pour un coût estimé à 571 000 €.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution sur l'opération n° 0P28O2682 - Révision générale PLU, pour un montant de 280 000 € en dépenses, sur le budget principal, en 2019, afin de financer les tâches et les besoins à mettre en œuvre pour permettre l'approbation du dossier définitif et l'opposabilité du PLU-H.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 472 000 € en dépenses et à 150 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**